

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE
LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Séance ordinaire tenue le jeudi 3 décembre 2020 à 10 h 15 par
vidéoconférence / Zoom.

Sont présents

Valérie Plante, présidente

M. Robert Beaudry	Mme Lise Michaud
M. Pierre Brodeur	M. Martin Murray
M. Pierre Charron	M. Jérôme Normand
M. Yves Corriveau	M. Sylvain Ouellet
M. Martin Damphousse	Mme Sylvie Parent
M. Marc Demers	M. Richard Perreault
Mme Chantal Deschamps	M. Guy Pilon
M. Sterling Downey	Mme Magda Popeanu
Mme Aline Dib	M. Giovanni Rapanà
M. Yannick Langlois	M. Edgar Rouleau
M. François Limoges	M. Guillaume Tremblay
M. Normand Marinacci	Mme Maja Vodanovic
M. Beny Masella	

N'A PU ASSISTER

M. Benoit Dorais.

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, et le secrétaire de la
communauté, M. Tim Seah et la secrétaire suppléante, Me Guylaine
Morissette, assistent à l'assemblée.

La convocation a été transmise le 24 novembre 2020.

L'assemblée est déclarée ouverte par la présidente à 10h17.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

PRÉSENTATION

- Présentation du développement de la carte interactive de la CMM.
-

DÉPOT D'UN ACTE DE NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Résolution numéro CG20 0623 du conseil de l'agglomération de la Ville de Montréal désignant M. Sterling Downey, maire suppléant, conseiller de ville représentant l'arrondissement Verdun et membre du conseil d'agglomération, à titre de membre du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal, à compter du 24 novembre.

CC20-046

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : M. Yves Corriveau

APPUYÉ PAR : Mme Sylvie Parent

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis pour la présente assemblée.

CC20-047

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2020

PROPOSÉ PAR : M. Yves Corriveau

APPUYÉ PAR : Mme Sylvie Parent

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 24 septembre 2020.

CC20-048

ADMINISTRATION PORTUAIRE DE MONTRÉAL – PROJET CONTRECOEUR

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE20-176 adoptée à sa séance du 26 novembre,

PROPOSÉ PAR : M. Martin Damphousse

APPUYÉ PAR : Mme Sylvie Parent

Il est résolu :

- De reconnaître le caractère exemplaire des mesures de compensation proposée par l'Administration portuaire de Montréal pour contrer les impacts sur les milieux naturels des travaux d'expansion et de mise en service de la phase I de son terminal de Contrecoeur ;
 - D'autoriser le directeur général à négocier une entente de collaboration concernant les milieux naturels avec l'Administration portuaire de Montréal.
-



CC20-049

APPUI AU SECTEUR AÉROSPATIAL

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE20-178 adoptée à sa séance du 26 novembre,

PROPOSÉ PAR : M. Giovanni Rapanà

APPUYÉ PAR : Mme Sylvie Parent

ATTENDU que le secteur de l'aérospatial contribue à hauteur de 28 G\$ au PIB du Canada et qu'il est un des secteurs économiques les plus importants du Grand Montréal;

ATTENDU que ce secteur joue un rôle stratégique à l'échelle du Canada, de par son importance dans la recherche et développement, le commerce extérieur, la productivité et les salaires;

ATTENDU que ce secteur connaît une transformation et une restructuration importante, dans un contexte de vive concurrence à l'échelle mondiale, le tout étant accentué par la pandémie de la COVID-19;

ATTENDU que sans aide gouvernementale, ce secteur risque une détérioration de son positionnement dans les chaînes de valeur mondiales.

Il est résolu :

- D'appuyer la demande d'AéroMontréal et de son comité Alliance pour la Relance afin que le gouvernement du Canada mette en place rapidement les mesures nécessaires pour soutenir le secteur de l'aérospatial notamment en adoptant une politique canadienne de l'aérospatiale, en assurant le financement des entreprises du secteur et en soutenant l'innovation et l'utilisation de nouvelles technologies ;
- De transmettre une copie de cette résolution au ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie du Canada, l'honorable Navdeep Bains, à la ministre du Développement économique, des Langues officielles du Canada, l'honorable Mélanie Joly, au ministre des Transports, l'honorable Marc Garneau ainsi qu'au Leader du gouvernement à la Chambre des communes et Lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez.

CC20-050

AVIS SUR LE PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES PRÉPARÉ PAR L'AGENCE DES FORÊTS PRIVÉES DE LANAUDIÈRE

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE20-179 adoptée à sa séance du 26 novembre,

PROPOSÉ PAR : M. Yves Corriveau

APPUYÉ PAR : Mme Sylvie Parent

Il est résolu de signifier à l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière que le Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière respecte les orientations et objectifs du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté.



CC20-051 MODIFICATIONS AU TEXTE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE20-183 adoptée à sa séance du 26 novembre,

PROPOSÉ PAR : M. Yves Corriveau

APPUYÉ PAR : Mme Sylvie Parent

Il est résolu d'approuver les modifications au texte du régime de retraite des employés de la Communauté métropolitaine de Montréal détaillés dans la version annotée du document joint en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.

CC20-052 DÉROGATION À LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DE L'ARTM

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE20-191 adoptée à sa séance du 26 novembre,

PROPOSÉ PAR : M. Yves Corriveau

APPUYÉ PAR : Mme Sylvie Parent

Il est résolu :

- D'approuver une dérogation temporaire de l'application de la Politique de financement de l'Autorité régionale de transport métropolitain pour établir que la contribution financière de base des municipalités desservies par les services de transport collectif de l'Autorité, incluant les municipalités hors territoire, est maintenue au niveau de celle prévue au Budget 2020 pour l'année 2020, puis indexée de 2 % pour chacune des années 2021 et 2022 à l'exclusion des contributions à la Société de financement des infrastructures locales et des contributions basées sur la richesse foncière uniformisée qui demeurent perçues au réel des sommes dues;
 - D'informer l'Autorité régionale de transport métropolitain que toute modification à cette dérogation de la politique de financement doit être soumise à la Communauté pour approbation ;
 - De demander à l'Autorité régionale de transport métropolitain de soumettre à la Communauté un rapport semestriel présentant un état de situation des impacts de la pandémie sur ses dépenses et sur le financement du transport collectif.
-



CC20-053

CONSTRUCTION DE LA STATION YUL-AÉROPORT MONTRÉAL-TRUDEAU
DU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN.

PROPOSÉ PAR : M. Edgar Rouleau

APPUYÉ PAR : Mme Sylvie Parent

ATTENDU QUE le projet de Réseau express métropolitain (REM) de CDPQ Infra prévoit la construction d'une station souterraine à l'aéroport international Montréal-Trudeau, permettant l'exploitation d'un service de qualité, connecté aux trois grandes lignes du métro de la Société de transport de Montréal et dont la mise en service est prévue pour la fin de 2024 ;

ATTENDU QUE cette station fait partie intégrante d'un réaménagement complet des accès à l'aéroport dont les coûts devaient être assumés par Aéroports de Montréal et qu'elle est la seule station du REM qui ne fait pas partie de l'entente de financement de CDPQ Infra et de ses partenaires ;

ATTENDU QUE l'importance d'un lien de transport structurant entre l'aéroport et le système de transport collectif métropolitain fait consensus au sein d'un vaste éventail d'acteurs métropolitains incluant la Communauté métropolitaine de Montréal, le milieu des affaires et Aéroport de Montréal ;

ATTENDU QUE dès 2009, les élus de la Communauté invitaient les gouvernements supérieurs à considérer comme prioritaires la réalisation et le financement des projets visant notamment la mise en valeur intermodale et l'accessibilité aux infrastructures de transport incluant l'aéroport international Montréal-Trudeau ;

ATTENDU QUE par son Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), la Communauté reconnaît le caractère prioritaire de la mise en service d'une navette entre l'aéroport et le centre-ville de Montréal pour renforcer l'attractivité et la compétitivité du Grand Montréal et pour réduire la congestion importante engendrée par le transport des personnes vers ou à partir de l'aéroport;

ATTENDU QUE l'entente de 2015 entre le gouvernement du Québec et CDPQ Infra prévoit, en priorité, la réalisation de deux projets, soit un système de transport collectif sur le nouveau pont Samuel-De Champlain et un système de transport collectif reliant le centre-ville de Montréal à l'aéroport international Montréal-Trudeau et à l'Ouest-de-l'Île ;

ATTENDU QUE dans le rapport « Évaluation des impacts du projet de réseau électrique métropolitain en matière d'aménagement et de développement du territoire du Grand Montréal », la Commission de l'aménagement et le Comité exécutif de la Communauté soulignent l'importance de la construction de la station YUL-Aéroport Montréal-Trudeau dans la mise en place d'un service de transport en commun performant entre l'aéroport Montréal-Trudeau et le centre-ville de Montréal ;

ATTENDU QUE le 27 mars 2018, le sous-ministre des Transports du Québec demandait à la Communauté de modifier son PMAD afin d'y intégrer le tracé du REM et ses points d'accès incluant la station YUL-Aéroport Montréal-Trudeau ;

...6/



ATTENDU QUE le 10 juillet 2018, le gouvernement du Québec approuvait le règlement 2018-73 adopté par la Communauté afin d'inclure au PMAD le tracé et les points d'accès du REM au réseau de transport en commun métropolitain structurant et d'ajuster en conséquence les critères d'aménagement ;

ATTENDU QUE le 1er mai 2018 entrait en vigueur le Règlement concernant la redevance de transport à l'égard du Réseau express métropolitain qui a pour objet de financer le REM en exigeant une redevance aux propriétaires réalisant certains travaux dans un rayon de 1 km des stations, dont la station YUL-Aéroport Montréal-Trudeau ;

ATTENDU QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, Aéroports de Montréal a vu son trafic passagers diminuer de 97 %, entraînant une chute importante de ses revenus, ce qui limite, à court terme, sa capacité à investir dans l'aménagement de la station ;

ATTENDU QUE Aéroports de Montréal propose aux gouvernements de lui consentir un prêt assorti de conditions de remboursement souples, en fonction du rétablissement de ses revenus ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral, CDPQ Infra et Aéroports de Montréal avaient entrepris des discussions en vue du financement de la construction de cette station ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a récemment décidé de se retirer des discussions concernant le montage financier en préparation pour la construction de cette station du REM ;

ATTENDU QUE le 30 novembre 2020, le gouvernement fédéral a produit un énoncé économique comprenant des mesures financières pour aider les grands aéroports à faire des investissements essentiels notamment dans l'infrastructure de transport en commun, comme la nouvelle station du REM à l'aéroport de Montréal ;

ATTENDU QUE ce soutien financier s'élève à un montant total de 500 millions de dollars sur six ans et est destiné à plusieurs grands aéroports du Canada ;

ATTENDU QUE Transports Canada n'est pas en mesure d'annoncer les modalités de ce financement et qu'il n'est pas possible à ce moment-ci de confirmer qu'il sera suffisant pour subvenir aux besoins d'Aéroports de Montréal qui estime ne pas avoir la capacité nécessaire pour financer l'ensemble des coûts reliés à la construction de cette station du REM même avec ce nouveau financement ;

ATTENDU QUE l'incertitude autour du financement met en péril la mise en service de la station YUL-Aéroport Montréal-Trudeau du REM en 2024 qui est pourtant un projet majeur dont la réalisation aidera à relancer l'économie de la région métropolitaine.

Il est résolu :

- D'informer le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec, CDPQ Infra et Aéroports de Montréal de l'importance de réaliser la station YUL-aéroport Montréal-Trudeau du REM pour favoriser la modernisation du réseau, la mobilité des personnes, la vitalité économique de la région métropolitaine de Montréal et ainsi soutenir son attractivité et sa compétitivité ;
- D'inviter les parties à poursuivre les pourparlers en vue de trouver une solution financière permettant de concrétiser la réalisation de la station YUL-aéroport Montréal-Trudeau.



Commentaires de M. Pierre Charron, président du comité consultatif agricole – Table métropolitaine sur la sécurité alimentaire:

- M. Pierre Charron, fait état du Plan métropolitain de développement agricole 2020-2025 (PMDA) ainsi qu'à la Table métropolitaine sur la sécurité alimentaire (TMSA) qui vise à appuyer la relance des entreprises du système bioalimentaire sur le territoire métropolitain impactées par la crise du COVID-19.

Commentaires de M. Jérôme Normand, président de la Commission de l'aménagement :

- M. Jérôme Normand, fait état du mandat que la Commission s'est vu confié afin de proposer un aménagement du territoire mieux adapté aux enjeux de santé publique dans un contexte d'épidémie ou de pandémie.

Commentaires de Mme Chantal Deschamps, présidente de la Table métropolitaine sur la culture :

- Mme Chantal Deschamps, fait état du mandat que la Table s'est vu confié afin de soutenir le milieu culturel frappé de plein fouet par la crise provoquée par la Covid-19.

Commentaires de M. Denis Martin, président de la Commission du transport :

- M. Denis Martin, fait état du mandat que la Commission s'est vu confié concernant l'étude des effets de débordement en matière de transport dans la région de Montréal.

Commentaires de Mme Doreen Assaad, présidente de la Commission du développement économique, des développements métropolitains et des finances :

- Mme Doreen, Assaad, fait état des travaux de la Commission concernant le Plan métropolitain de développement économique (PMDE).

Commentaires de M. Stéphane Williams, président de la Commission du logement social :

- M. Stéphane Williams, fait état du mandat que la Commission s'est vu confié en inclusion d'unités de logements sociaux, abordables et familiaux dans les nouveaux projets résidentiels.

Commentaire de M. Aram Elagoz, président de la Commission de l'environnement :

- M. Aram Elagoz, fait état des travaux de trois (3) mandats que la Commission s'est vu confiés concernant l'urgence climatique, la gestion des matières résiduelles ainsi qu'une consultation publique sur la qualité de l'air.

Documents déposés

- Procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 17 septembre 2020.
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du Comité exécutif tenue le 28 septembre 2020.
- Procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 8 octobre 2020.
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du Comité exécutif tenue le 21 octobre 2020.
- Transferts budgétaires.
- Liste des contrats déposée en vertu de l'article 47.1 de la loi sur la CMM du 18 septembre au 19 novembre 2020.
- Document de consultation sur l'aménagement du territoire et enjeux de santé publique dans un contexte d'épidémie ou de pandémie.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.

Les résolutions numéros CC20-046 à CC20-053 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Valérie Plante
Présidente

Tim Seah
Secrétaire



ANNEXE

Assemblée ordinaire du conseil du 3 décembre 2020

Période de questions des citoyens

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

M. Lucien Pigeon

Urgence climatique.